

IMMIGRATION - FUTUR.E.S ETUDIANT.E.S

Cette page s'adresse aux étudiant.es internationaux.ales qui ont reçu **une lettre d'admission officielle** du Cégep de Chicoutimi. Dès la réception de **l'offre d'admission officielle**, vous pourrez entamer les démarches d'immigration.

Veuillez noter que cette lettre ne confirme pas votre inscription. Vous devez compléter les démarches d'immigration et payer vos frais de scolarité pour finaliser votre inscription.

Vos démarches d'immigration doivent être réalisées sur les sites officiels du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Si vous souhaitez utiliser les services d'un.e représentant.e en immigration pour vos démarches, assurez-vous que cette personne peut légalement exercer cette fonction. Consultez les sites du [MIFI](#) et d'[IRCC](#) à ce sujet.

1 PASSEPORT

Avant d'initier les démarches pour venir étudier au Canada, vous devez détenir un passeport valide. La période **de validité de votre passeport** influence la **durée de validité de vos documents d'immigration**. Il est donc recommandé de faire vos démarches d'immigration avec un passeport qui reste valide au moins 3 mois après la fin prévue de votre séjour au Canada.

- **Exemple 1** : Si vous envisagez de suivre un DEC en Architecture et que vous débutez votre formation à l'automne 2024 (août 2024), votre programme durera 3 ans et se terminera à l'hiver 2027 (mai 2027). Idéalement, votre passeport devrait expirer après le deuxième trimestre 2027 (septembre 2027).
- **Exemple 2** : Si vous envisagez de suivre un DEC en Architecture et que vous débutez votre formation à l'hiver 2025 (janvier 2025), votre programme durera 3 ans et demi et se terminera en l'automne 2027 (décembre 2027). Idéalement, votre passeport devrait expirer après le premier trimestre 2028 (avril 2028).

Le processus de renouvellement du passeport est **la seule démarche qui peut être initiée avant même de recevoir votre lettre d'admission officielle**. Si vous envisagez de renouveler votre passeport, il est essentiel de **ne pas négliger cette démarche supplémentaire**, car elle pourrait retarder les autres procédures d'immigration.

IMMIGRATION - FUTUR.E.S ETUDIANT.E.S

PROGRAMME D'ÉTUDES OU D'ÉCHANGE DE PLUS DE 6 MOIS

* Les tarifs sont susceptibles de changer. Pour obtenir les informations les plus récentes, veuillez consulter le site de l'IRCC et celui du MIFI.

1.1 CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ)

Dès réception de l'**offre d'admission officielle** au Cégep de Chicoutimi, vous pouvez sans tarder, entamer votre demande de **certificat d'acceptation du Québec (CAQ)** aussi appelée **demande de sélection temporaire pour études** auprès du [ministère de l'Immigration, la Francisation et de l'Intégration \(MIFI\)](#).

Le traitement d'une demande de CAQ prend environ **25 jours ouvrables** à partir du moment où tous les documents requis ont été reçus.

Vous devez remplir votre demande de sélection temporaire en ligne à partir du [site du MIFI](#) puis utiliser la plateforme [Arrima](#) pour certaines étapes de votre demande.

Comment faire sa demande?

1. Remplissez votre [demande de sélection temporaire](#) pour études en ligne.
 - Suivez les instructions à l'écran pour remplir la demande. Pour pouvoir sauvegarder votre demande, vous devez au moins remplir toutes les sections jusqu'à l'étape 10.
 - Payez les frais de traitement de 128 \$* sur la [plateforme Arrima](#) et retournez dans votre [compte de demande en ligne](#) pour recevoir votre aide-mémoire personnalisé (la liste des documents à fournir).
2. Fournissez les documents en appui de votre demande via la [plateforme Arrima](#).
 - Dans un délai de 48 heures après avoir soumis et payé votre demande en ligne sur le site du MIFI, vous recevrez un numéro de dossier débutant par C00 dans votre compte de demande en ligne.
 - Joignez les documents demandés sur la [plateforme Arrima](#).

Nous vous encourageons à visiter les liens suivants pour vous familiariser avec les démarches :

- L'utilisation de la plateforme [Arrima](#)
- [Capsule d'aide du MIFI](#)
- [Documents à transmettre](#)
- [Foire aux questions](#) du MIFI
- Présenter [une demande de sélection temporaire](#)
- [Coût des études et de la vie](#)

IMPORTANT : Depuis le 22 janvier 2024, IRCC a mis en place une nouvelle exigence consistant à inclure une lettre d'attestation provinciale (LAP) à la demande de permis

IMMIGRATION - FUTUR.E.S ETUDIANT.E.S

d'études. Pour la province de Québec, [le CAQ fait office de LAP](#). Toutefois, veuillez vous assurer que le CAQ qui vous a été délivré comporte la mention suivante : « *Cette lettre d'attestation confirme que le demandeur a une place dans la part québécoise des demandes de permis d'études ou qu'il en est exempté* ».

Attention : Si vous êtes déjà au Canada avec un CAQ autre que collégial, vous devez procéder à un changement de CAQ.

1.2 PERMIS D'ÉTUDES

Le permis d'études est délivré par [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#). Pour soumettre votre demande de permis d'études, vous devez avoir préalablement obtenu votre CAQ, sauf en cas d'exemption. Il est vivement recommandé d'initier vos démarches d'immigration dès que possible, car le processus peut prendre plusieurs mois.

Vous devez faire votre demande de permis d'études en ligne dans le portail d'[IRCC](#). Les frais de demande de permis d'études s'élèvent à **235 \$***, comprenant **150 \$* pour la demande** et **85 \$* pour les données biométriques** (si applicable).

Examen Médical : Il est parfois nécessaire de passer un examen médical. Cet examen doit être réalisé par [un médecin désigné](#) par IRCC, à vos frais. Il peut être exigé selon votre pays de résidence, votre programme d'études ou de stage. Pour tous les programmes de la santé, Il est fortement recommandé d'effectuer votre examen médical dans votre pays car l'examen médical est obligatoire afin que vous obteniez un permis de travail (stage) sans restriction médicale. Nous vous invitons à vous référer à votre lettre d'admission. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [Examens médicaux des visiteurs, des étudiants et des travailleurs](#).

Une demande de permis d'études effectuée **depuis l'extérieur du Canada** inclut **automatiquement** le **visa de résident temporaire** (VRT) ou l'**autorisation de voyage électronique** (AVE), sans frais supplémentaires. Les [délais de traitement](#) des demandes de permis d'études peuvent varier. Il est donc conseillé de déposer votre demande de permis d'études dès que possible, au moins 3 à 4 mois avant la date de début des cours.

Notez que le calcul du délai de traitement débute une fois les données biométriques sont fournies.

Pour obtenir la liste des documents nécessaires pour votre demande de permis d'études, veuillez vous référer à [la trousse de demande spécifique](#) à votre pays, ainsi qu'au [guide de l'IRCC](#) pour les demandes de permis d'études.

IMMIGRATION - FUTUR.E.S ETUDIANT.E.S

1.3 PERMIS DE TRAVAIL POUR EFFECTUER UN STAGE COOPÉRATIF

Si vous êtes admis.e dans un programme comprenant **un stage obligatoire**, vous devrez également obtenir **un permis de travail pour stage coopératif** auprès [d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#) (IRCC), **en plus du permis d'études**.

Si votre programme inclut un stage, cette information sera spécifiée dans **votre lettre d'admission officielle**. Ce permis est exempt de frais lorsqu'il est demandé en même temps que le permis d'études.

Si vous utilisez le portail d'IRCC, il vous suffit de répondre correctement aux questions préliminaires de la demande pour soumettre simultanément votre demande de permis d'études et de permis de stage.

À votre arrivée au Canada, en présentant la lettre d'introduction d'IRCC, vous devriez obtenir **un permis d'études** et **un permis de travail pour stage coopératif** (un permis de travail coop).

Important : Avant de quitter les services frontaliers du Canada à votre arrivée à l'aéroport, assurez-vous de recevoir **votre permis d'études** et **votre permis de travail pour stage coopératif** (si applicable), **sans aucune restriction liée à votre domaine d'études ou de stage**.

- Par exemple, si vous suivez un programme dans le domaine de la santé, vos permis d'études et de stage coopératif ne doivent pas comporter de restrictions vous empêchant de travailler dans le domaine médical.

IMMIGRATION - FUTUR.E.S ETUDIANT.E.S

2 PROGRAMME D'ÉTUDES OU D'ÉCHANGE DE 6 MOIS OU MOINS

** Les tarifs sont susceptibles de changer. Pour obtenir les informations les plus récentes, veuillez consulter le site de l'IRCC et celui du MIFI.*

Un séjour d'études d'une durée inférieure à 6 mois ne requiert pas l'obtention **d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)** ni **d'un permis d'études**, sauf en cas de stage obligatoire inclus dans votre séjour.

Il est donc nécessaire de suivre les procédures appropriées pour entrer au Canada en tant que visiteur. Vous devez obtenir obligatoirement un **Visa de résident temporaire (VRT)** ou une **Autorisation de Voyage Électronique (AVE)** afin d'entrer sur le territoire canadien.

Dès réception de votre offre d'admission officielle, vous pourrez entamer les démarches pour obtenir les autorisations d'entrée et de séjour nécessaires auprès [d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#) (IRCC).

Pour savoir si vous avez besoin d'une AVE ou d'un VRT, veuillez consulter [les exigences d'admission selon le pays ou territoire](#).

- **Autorisation de Voyage Électronique (AVE)**

L'AVE est directement liée au passeport et valide pendant 5 ans ou jusqu'à l'expiration de votre passeport. Elle peut être demandée en ligne sur le site [d'IRCC](#) en quelques minutes moyennant des frais de 7 \$*.

- **Visa de résident temporaire (VRT)**

Si vous êtes soumis.e au VRT plutôt qu'à l'AVE, nous vous conseillons vivement de commencer vos démarches d'immigration dès réception de votre lettre d'admission officielle. Les démarches se font sur le site de [l'IRCC](#). Le [délai de traitement d'une demande de VRT](#) est beaucoup long que celui d'une demande d'AVE.

Cout : 100\$* et 85\$* pour la biométrie si nécessaire.